



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

Date de convocation du conseil municipal : le 5 avril 2018

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU et Mikael THOMAS.

Absents ou excusés : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Mikael THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 26 février 2018.
- Le Conseil approuve le projet global de réaménagement du DOMAINE SKIABLE du plateau de MONTFRAIS ainsi que le montant programme alloué aux opérations de réaménagement qui s'élève à 15 000 000 €HT, dit que la mise en œuvre de ces projets résultera des autorisations administratives afférentes et qu'il conviendra de procéder aux consultations de maîtrise d'œuvre, études et missions ad hoc en application des procédures issues du Décret relatif aux Marchés Publics, les crédits étant ouverts aux budgets 2018 à 2020 en fonction de l'évolution des projets et de leur phasage.

Budget communal

- Le Conseil adopte le compte administratif 2017 et sa conformité avec le compte de gestion :

Section d'investissement

DEPENSES	11 221 850.20
RECETTES	6 545 631.88
RESULTAT	- 4 676 218.32

Section de fonctionnement

DEPENSES	19 598 684.16
RECETTES	26 400 292.58
RESULTAT	6 801 608.42

- Le Conseil constate que le compte administratif présente les résultats suivants et décide de les affecter à la couverture de l'autofinancement - article 1068 du budget primitif 2018 pour 10 776 997.73 €
- Le Conseil fixe les **taux d'imposition** des 4 taxes directes locales pour l'année 2018 en les reconduisant à l'identique de 2017 :

	Taux de référence de 2017	Rappel Bases 2017	Produit 2017	Taux votés 2018
Taxe d'Habitation	10.25 %	681 104	69 290 €	10.25 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38.53 %	24 093 103	9 279 180 €	38.53 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	15.70 %	16 447	2 575 €	15.70 %
Cotisation Foncière des Entreprises	35.72 %	32 933 653	11 763 668 €	35.72 %
TOTAL			21 114 713 €	

- Le Conseil décide de verser des **dotations et subventions 2018 aux budgets annexes** comme suit :
 - Budget Eau et Assainissement 490 000 €
 - Budget Patinoire Piscine 1 500 000 €
 - Budget PSL 45 000 €
 - Budget Office de Tourisme 983 000 €

- Le Conseil attribue des **subventions 2018 aux associations** pour un montant de crédits ouverts de **250 000 €** et **approuve les conventions afférentes aux** :
 - Hockey Club de Vaujany et sa subvention de 85 000 €
 - Vaujany Artistique Club et sa subvention de 33 500 €
 - Gardiennage de l'Alpage de Montfrais et sa subvention de 15 245 €
- Le Conseil adopte le **budget primitif 2018** de la Ville qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement : 27 307 545.00 €**
 - Section d'investissement : 28 697 741.00 €**

Budget Eau et Assainissement

- Le Conseil adopte le compte administratif 2017 et sa conformité avec le compte de gestion comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES	193 773 .49
RECETTES	137 345.83
RESULTAT	-56 427.66

Section d'exploitation

DEPENSES	493 156.47
RECETTES	502 838.17
RESULTAT	9 681.70

- Le Conseil constate que le compte administratif présente les résultats suivants et décide de les affecter à l'excédent reporté de fonctionnement sur le budget primitif 2018 -article 002 pour 76 093.53 €.
- Le Conseil adopte le **budget primitif 2018 Eau** qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement : 581 557.00 €**
 - Section d'investissement : 375 784.00 €**

Budget Hauts de la Drayre

- Le Conseil adopte le compte administratif 2017 et sa conformité avec le compte de gestion comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES	1 508.50
RECETTES	13 234.09
RESULTAT	11 725.59

Section d'exploitation

DEPENSES	63 747.63
RECETTES	122 731.18
RESULTAT	58 983.55

- Le Conseil constate que le compte administratif présente les résultats suivants et décide de les affecter à l'excédent reporté de fonctionnement sur le budget primitif 2018 -article 002 pour 53 238.34€- ainsi qu'à la couverture de l'autofinancement - article 1068 pour 5 745.21 €.
- Le Conseil adopte le **budget primitif 2018 Hauts de la Drayre** qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement : 178 700.00 €**
 - Section d'investissement : 45 745.00 €**

Budget Pôle Sports Loisirs

- Le Conseil adopte le compte administratif 2017 et sa conformité avec le compte de gestion comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES	87 373.94
RECETTES	258 430.27
RESULTAT	171 056.33

Section de fonctionnement

DEPENSES	140 961.55
RECETTES	130 395.35
RESULTAT	-10 566.20

- Le Conseil constate que le compte administratif présente les résultats suivants et décide de les affecter à l'excédent reporté de fonctionnement sur le budget primitif 2018 -article 002 pour 81 951.79 €.
- Le Conseil adopte le **budget primitif 2018 Pôle Sports Loisirs** qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement : 299 951.00 €**
 - Section d'investissement : 75 112.81 €**

Budget Patinoire Piscine

- Le Conseil adopte le compte administratif 2017 et sa conformité avec le compte de gestion comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES	40 639.38
RECETTES	23 400.00
RESULTAT	- 17 239.38

Section d'exploitation

DEPENSES	973 422.396
RECETTES	1 637 524.44
RESULTAT	664 102.05

- Le Conseil constate que le compte administratif présente les résultats suivants et décide de les affecter à l'excédent reporté de fonctionnement sur le budget primitif 2018 -article 002 pour 613 045.22 €- ainsi qu'à la couverture de l'autofinancement - article 1068 pour 51 056.83 €.
- Le Conseil adopte le **budget primitif 2018 Patinoire Piscine** qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :
 - Section de fonctionnement : 2 603 045.00 €**
 - Section d'investissement : 452 056.00 €**
- Le Conseil fixe à 100% les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'année 2018.
- Le Conseil crée les postes suivants :
 - un poste permanent d'Adjoint Administratif (cat. C) à temps complet afin de recruter un(e) Assistant(e) Administratif(ve) à compter du 01/05/18.
 - deux postes permanents d'Adjoints Techniques (cat. C) à temps complet
 - un poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet (55% soit 883h annualisées) afin de recruter une animatrice pour une durée d'un an.

- Le Conseil désigne les membres du jury d'assises pour l'année 2019.
- Le Conseil approuve la convention de délégation de compétence entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Commune de Vaujany, autorité organisatrice de second rang, pour l'organisation et le financement des transports pour une durée de 5 ans.
- Le Conseil approuve le plan de financement proposé et le projet de demande de subvention auprès du FEADER pour le développement des infrastructures de débardage forestier.
- Le Conseil approuve la cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle communale section F numéro 265 sur une emprise de 60m² environ.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour la mission d'organisation des sorties et séjours culturels 2018 de la Commune passé avec SAS AUTOCARS ET TRANSPORTS GRINDLER, 1/3 rue du Levant – 38450 VIF- remplaçant la sortie prévue à Orange en juillet 2018 par un weekend à Aix-en-Provence.
- Le Conseil approuve les avenants n°1 aux marchés pour les travaux de mise en conformité du Stade de slalom de Montfrais et amélioration par neige de culture du retour skieurs en pied de piste comme suit :
 - « Process neige » passé avec la société TECHNOALPIN France SAS pour un montant de 6 116.00 €HT portant le montant total du marché de 192 614.24 € HT à 198 730.24 € HT,
 - « Alimentation électrique pour chronométrage » passé avec la société ENERSOM pour un montant de 1 935.00 € HT portant le montant total du marché de 17 668.34 € HT à 19 603.34 € HT .
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour la reprise du bas de la Piste de la Fare « Process neige et optimisation du réseau existant » passé avec la SAS TECHNOALPIN France pour un montant de 19 969.12 € HT portant le montant total du marché de 202 804.60 € HT à 222 773.72 € HT.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour le renouvellement du marché à bons de commandes relatif aux travaux de voirie sur la Commune.
- Le Conseil décide de lancer une consultation « Entretien des Ruisseaux » afin de prévenir et remédier aux différents dégâts provoqués lors de fortes intempéries sur le territoire de la Commune.
- Le Conseil accepte le don de M SOUVIGNET, le remercie vivement et dit que les quatre tableaux offerts rejoindront la collection des Musées de Vaujany.
- Le Conseil souhaite marquer sa volonté de poursuivre la démarche du PLU en respectant sa compatibilité avec les orientations actuelles du SCOT en cours d'élaboration et de l'État, sans oublier le développement urbain, social et économique de la Commune.



Le Maire,

Yves GENEVOIS